

**SEMINAIRE « NUMÉRIQUE : INVESTIR AUJOURD'HUI
POUR LA CROISSANCE DE DEMAIN »
JEUDI 10 SEPTEMBRE 2009 - PARIS
Synthèse des travaux de l'après-midi**

14h15 – 15h45 - Table ronde « Patrimoine et industries culturelles : valoriser les contenus et les rendre accessibles au plus grand nombre grâce au numérique »

*Sous la présidence de Frédéric MITTERRAND,
Ministre de la Culture et de la Communication*

Participants :

- Claudie HAIGNERE, Ancienne Ministre, Présidente de la Cité des Sciences et de l'Industrie ;
- Michel BOYON, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) ;
- Iris KNOBLOCH, Président directeur général de Warner France ;
- Michèle TABAROT, Députée des Alpes-Maritimes ;
- Alain KOUCK, Président directeur général du groupe EDITIS ;
- Mats CARDUNER, Directeur général de Google Europe ;
- Vincent MARCATTE, Président du pôle de compétitivité Images et Réseau.

Frédéric MITTERRAND

Le numérique représente en ce début du 21^{ème} siècle l'enjeu le plus important de la culture et de l'économie générée par la culture. Nous sommes et serons jugés sur notre capacité à accompagner la révolution que fait vivre le numérique à la culture, qu'il s'agisse de la question des droits d'auteur, de la numérisation et la mise en ligne de livres, des images et de sons, ou encore de l'accessibilité à tous de la création et du patrimoine.

J'ai demandé à mon arrivée la réalisation d'un bilan sur la numérisation de notre patrimoine. Dans tous les pays, la numérisation se développe. Un travail important a déjà été réalisé mais il doit encore se développer. La RMN est la principale banque de données d'art du Monde, avec 500 000 images d'œuvres. Pour sa part, le CNC est prêt à lancer un vaste plan de numérisation audiovisuelle (13 000 films et 70 000 heures de création audiovisuelle). Les archives de l'INA seront bientôt disponibles dans l'ensemble des pays méditerranéens. S'agissant de la Banque nationale de France, tout le monde connaît Gallica (830 000 documents numérisés) et Europeana.

A l'heure actuelle, la numérisation du patrimoine est financée par les établissements. Il faut les aider dans la réalisation de cette mission, afin de constituer une porte d'entrée unique du patrimoine français sur Internet. La numérisation du patrimoine est primordiale pour l'égalité d'accès à la culture de nos concitoyens.

Mes trois priorités sont les suivantes : l'attachement à la richesse et à la diversité des patrimoines, une culture sociale et une exigence de transmission. Je veux amener les jeunes vers tous les savoirs, scientifiques, littéraires et artistiques.

Vis-à-vis de Google, le Ministère n'est pas dans une stratégie défensive et n'est pas opposé à recours à une sous-traitance privée. Pour autant, la numérisation du patrimoine d'un pays comme la France nécessite des garanties et des expertises.

Dans le cadre du grand emprunt, je propose la numérisation accélérée des imprimés, du patrimoine cinématographique et, ainsi que la numérisation des salles de cinéma. Enfin, la mise en place de la radio numérique et de la télévision mobile personnelle doit être soutenue.

Michel BOYON

Le premier défi auquel la culture est confrontée est d'éviter une fracture numérique audiovisuelle.

S'agissant de la TNT, le Conseil des Ministres a décidé en juillet dernier d'accorder des moyens financiers supplémentaires pour permettre aux plus démunis d'avoir accès à la TNT.

Nous proposons qu'une part du grand emprunt soit consacrée à la télévision numérique personnelle et à la radio numérique terrestre. Par ailleurs, je signale que la haute définition nécessite des investissements très lourds. Il est également impératif de réfléchir au développement de la 3D. Nous avons un certain savoir-faire dans la 3D. Notre production en 3D s'exporte très bien.

Le deuxième défi est celui du soutien à la production sur des contenus innovants, passant notamment par le développement du pôle de compétitivité Images et réseaux. Enfin, la valorisation des contenus audiovisuels dans l'ère numérique est un autre impératif, qui passe par la numérisation des contenus.

Selon moi, il serait inopportun de n'investir que sur les réseaux, car ces derniers ne peuvent exister sans contenus.

Claudie HAIGNERE

Nous sommes actuellement dans une civilisation numérique. Nous devons en faciliter l'accès à nos concitoyens pour éviter une fracture, ce qui passe notamment par l'éducation. D'après des études européennes et américaines, l'association d'une e-éducation et d'une éducation traditionnelle est factrice de meilleures performances éducatives.

La nouvelle génération a des valeurs différentes : le multi-tasking, l'engagement et la solidarité, le travail collaboratif, la rapidité de la discussion. La civilisation numérique est la culture de demain. Les jeux vidéos, les serious games, le data design permettent de transformer la créativité des jeunes en source de croissance économique.

Le numérique permet l'accessibilité pour chacun de contenus. La constitution d'une université numérique citoyenne est envisageable, permettant à nos jeunes générations d'avoir accès à des savoirs numérisés, notamment scientifiques.

J'ai récemment mis en place un « *think tank* » de jeunes, afin de leur permettre d'exprimer leur vision de l'avenir. Ce qui a été dit aujourd'hui sur les contenus et les réseaux nous fait prendre conscience des possibles. Pour autant, tous les possibles ne sont pas nécessairement souhaitables.

Iris KNOBLOCH

La France bénéficie d'atouts non-négligeables : ses infrastructures de communication, la force de ses industries culturelles, l'appétence des internautes français pour les produits culturels, son réseau d'accès à Internet en haut débit.

L'adoption de la première loi création et internet ainsi que le raccourcissement de la fenêtre de diffusion de la vidéo sont des étapes-clé. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre, d'avoir œuvré pour la mise en application rapide de la loi HADOPI, notamment de son volet pédagogique.

Il me semblerait utile de constituer un moteur de recherche sous l'égide d'un organisme indépendant, permettant de recenser l'offre commerciale de films et audiovisuelle disponible. La numérisation des salles me semble également indispensable.

Michèle TABAROT

La révolution numérique présente bien des atouts, mais aussi des dangers. Le piratage illégal sur internet a fortement impacté la musique, le cinéma, l'audiovisuel et – dans une moindre mesure – l'édition. L'industrie culturelle a subi la destruction de 5 000 emplois en quelques années. Nous avons également assisté à une diminution de 50 % des ventes de disques et à une baisse du chiffre d'affaires de la vidéo.

A travers la loi HADOPI, nous avons voulu apporter une réponse pédagogique et dissuasive au piratage illégal. Dans le cadre de HADOPI 1, un portail de référencement du téléchargement légal a été mis en place. Cette loi a également révisé la chronologie des médias. Pour sa part, HADOPI 2 a créé des sanctions proportionnées vis-à-vis du délit de contrefaçon et de négligence caractérisée.

Actuellement, le téléchargement légal ne représente que 4 % du chiffre d'affaires de l'industrie musicale en France. Il y a donc une vraie marge de développement pour le téléchargement légal.

L'entrée de la culture dans l'ère numérique est un enjeu humain, économique mais aussi environnemental. En effet, la numérisation de la transmission de données est source de réduction d'émission de CO2.

Alain KOUCK

Editis est le premier éditeur européen, comptant 2 500 collaborateurs et 16 000 auteurs. Depuis dix ans, nous sommes présents dans le numérique. Dans l'édition, des domaines comme le droit, le juridique, le médical ou la fiscalité ont réussi leur transition vers le numérique.

S'agissant de l'éducation, nous avons été les pionniers du « cartable numérique ». Tous nos ouvrages éducatifs sont numérisés. Nous travaillons avec les pouvoirs publics sur la question des manuels numériques.

Le coût de la numérisation – pour les bibliothèques comme pour les éditeurs – est très élevé. L'Etat doit aider à la numérisation culturelle.

Je pense par ailleurs qu'il faudrait appliquer le même taux de TVA aux livres « papier » et aux livres numériques. Actuellement, le taux de TVA sur le livre numérique est de 19,6 %, tandis que le taux du papier est de 5,5%.

Il faut également maintenir la capillarité des réseaux de vente, en particulier ceux des libraires. Ces derniers doivent participer à la révolution du livre numérique, en étant aidés pour ce faire. Nous avons une grande densité de points de vente, que nous devons maintenir.

Mats CARDUNER

Le numérique est une formidable opportunité pour la promotion du patrimoine culturel français. Force est de constater que la France accuse cependant un retard important dans le domaine de l'accès Internet. A travers l'action publique, il faut faire entrer le haut débit dans tous les foyers.

Le grand emprunt peut certes participer à la constitution du patrimoine numérique, mais aussi à son accessibilité. Les contenus numérisés devront être accessibles partout, sur les plateformes de contenus vidéo créés par les utilisateurs, sur les réseaux sociaux comme sur les moteurs de recherche. La collaboration envisagée entre Google et la BNF serait non-exclusive. Dans le cadre de cette dernière, Google donnerait accès à la BNF à des dizaines de milliers d'ouvrage tombés dans le domaine public et numérisés par Google aux Etats-Unis.

Enfin, il faut travailler sur la rémunération et la monétisation des contenus sur le web. Certains systèmes de rémunération des ayants-droit fonctionnent. Il faut les encourager. Le grand emprunt pourrait permettre de financer un registre d'empreinte numérique pour les contenus audiovisuels et pour les plateformes vidéos, dans le but de permettre aux ayants-droit d'avoir le choix d'autoriser, de diffuser et de monétiser leurs contenus.

Vincent MARCATTE

La 3D est une révolution en devenir. Il faut investir dès maintenant pour avoir des entreprises leader dans ce domaine. Par ailleurs, je pense qu'il faut réfléchir à l'évolution de l'archivage des supports physiques, qui sont actuellement trop peu pérennes.

La France présente de sérieux atouts en matière de web sémantique (extraction de sémantique depuis des contenus vidéo, des sons et des images). Nous avons la capacité de constituer des leaders mondiaux dans ce domaine.

Il me semble également essentiel de constituer des lieux permettant une rencontre entre les artistes et les acteurs du numérique. Nous avons constitué un tel lieu, nommé La Cantine. Nous avons d'autres projets similaires, notamment à Toulouse.

Sur les contenus d'artistes émergents, je pense qu'il est possible de tester de nouveaux business models. Par ailleurs, pourquoi ne pas travailler à la création d'un terminal du futur, nous permettant d'accéder à tous nos contenus culturels ?

Claudie HAIGNERE

Je pense que nous avons en France des industries et des centres de recherche capables de promouvoir le développement des services, qu'il s'agisse de la santé ou de la e-culture.

Michel BOYON

Je note que les différents intervenants, quelles que soient leurs responsabilités, ont des partis-pris similaires, à savoir la reconnaissance de la priorité qui doit être donnée au contenu plutôt qu'aux contenants.

Frédéric MITTERRAND

La morale nous impose de protéger le patrimoine et de permettre la transmission de ce qui existe et de ce qui reste à créer. Si nous avons pris du retard sur la numérisation du patrimoine, il faut tout de même mener une profonde réflexion sur le sens du travail à mener.

Iris a rappelé tout à l'heure qu'il faudrait numériser les salles de cinéma, qui sont des lieux essentiels de la vie sociale en France. Elles jouent un rôle de lien social et devront affronter une révolution technique lourde.

Par ailleurs, je tiens à souligner que l'usage des nouvelles technologies ne doit pas s'imposer comme une obligation. Chaque citoyen doit avoir la liberté de les adopter ou pas. Les nouvelles méthodes de transmission ne doivent pas défaire le lien social tissé par les anciennes méthodes mais au contraire le renforcer.

16h00 – Restitution des travaux de la journée
par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique

Monsieur le Premier ministre,

Avant de vous céder la parole, je vais vous restituer nos travaux du jour, à peine achevés !

En vous disant d'abord qu'ils ont été féconds, et que la mission que nous a confiée le Président de la République est plus que bien engagée. (La gestation a été rapide ; un jour avant la délivrance, ça n'est pas rien). Et en remerciant en votre nom un public nombreux et studieux. Merci à vous tous.

Chacune des pistes qui ont été tracées aujourd'hui mérite d'être explorée. Elle le sera, Monsieur le Premier ministre, par tous les membres de votre gouvernement qui engageront le pays dans l'innovation numérique. Permettez-moi de redire, en votre nom, ma gratitude à mes collègues Frédéric MITTERRAND, Michel Mercier et Hervé NOVELLI, qui ont fait vivre nos travaux du jour.

Mais de saluer aussi ceux qui auront la charge, avec Eric WOERTH, de développer l'administration électronique ; ceux qui, comme Christine LAGARDE et Christian ESTROSI, conduiront l'équipement industriel et soutiendront la filière du logiciel ; ceux qui, avec Roselyne BACHELOT, favoriseront le développement de la télé-santé et de l'e-santé ; ceux qui, avec Luc CHATEL, diffuseront les équipements et les nouveaux modèles de transmission du savoir ; ou bien encore, sous la houlette de Xavier DARCOS, ceux qui auront à accompagner la promotion des nouvelles formes de travail.

C'est en réalité l'ensemble des membres de votre gouvernement que vous avez su mobiliser aujourd'hui, et je peux vous assurer – c'est loin d'être une boutade – que tous les absents ont répondu à l'appel. Car ils ont tous, en amont, contribué à la préparation de nos travaux.

Chacune des pistes que nous avons identifiées aujourd'hui est une proposition que nous vous remettons, en même temps que nous l'avons soumise, sur le mode immédiat qu'affectionne la communauté numérique, aux co-présidents de la « Commission sur les priorités stratégiques d'investissement et l'emprunt national ». Je redis bien sûr à Messieurs les Premiers Ministres Michel ROCARD et Alain JUPPE notre gratitude et notre détermination à les seconder dans les recommandations qu'ils soumettront dans quelques semaines. Michel ROCARD nous a prudemment averti du caractère à la fois limité et unique de l'emprunt.

Le guichet, nous disait-il ce matin, n'ouvrira qu'une fois, et les demandeurs seront nombreux. Je lui confirme que nous compterons parmi les premiers au rendez-vous, et que nos dossiers seront solidement montés ! Alain JUPPE nous disait que nous avions « toute raison d'espérer », en indiquant notamment combien le numérique pouvait contribuer à un modèle de développement durable plus sobre. C'est ma conviction ; elle me semble partagée aujourd'hui. Nous la défendrons !

La mobilisation qu'a voulue le Président de la République me semble aujourd'hui plus qu'engagée. Les perspectives que nous ouvrons à l'investissement national sont de divers ordres, certes, mais leur cohérence est forte.

Je résume l'essentiel de ce que j'ai noté, en attirant votre attention sur les points saillants des contributions. Nous prendrons bien sûr dès ce soir le temps de rassembler le matériau considérable qu'ont bien voulu nous offrir nos intervenants, que je remercie une fois encore. D'ores et déjà, cinq priorités se distinguent, que j'énumère dans l'ordre des tables rondes.

La première d'entre elles est l'investissement dans la fibre optique, c'est-à-dire dans le très haut débit. L'enjeu en est bien sûr immédiatement industriel et massif, mais sa vocation est également territoriale. Il y a bien là un « grand projet politique et industriel », comme le disait M. MERCIER. C'est un investissement pour la Nation, pour l'ensemble des acteurs et l'ensemble des territoires, qui demandera notamment que les territoires d'outre-mer disposent d'infrastructures robustes, en câbles sous-marins (le Sénateur RETAILLEAU l'a rappelé, en évoquant la nécessité d'un très haut débit multimodal). La fibre optique rendra possible le développement de services et générera des emplois, elle sera un vecteur de développement dont nous avons noté l'importance, avec Hervé NOVELLI.

Nous avons rappelé la nécessité d'un investissement mutualisé, de sorte que l'engagement public puisse inciter l'investissement des opérateurs privés. Le bilan français du haut débit est positif. Comme le rappelait Augustin de ROMANET, le très haut débit est un enjeu autrement plus important (40 Milliards d'euros). L'investissement public devra trouver des formes inédites de mutualisation, notamment pour les zones blanches.

La deuxième priorité consistera à affronter le problème de la sous-capitalisation des entreprises du logiciel. La question est notamment posée de la création d'un fonds sectoriel approprié. La troisième priorité est celle de l'utilisation des outils numériques pour servir l'ensemble du tissu des PME de notre pays, en encourageant la simplification et la dématérialisation des procédures administratives. Nous avons des lacunes en la matière, des remèdes doivent leur être apportés. Il nous faudra notamment concevoir une aide à l'informatisation des PME et des TPE.

La quatrième priorité consistera à mutualiser des infrastructures indispensables aux petites entreprises mais trop onéreuses. Il peut s'agir de la puissance de calcul (le « *cloud computing* » ou bien le supercalculateur dont nous avons parlé), d'équipements de virtualisation ou encore de l'hébergement, qui est un enjeu technologique réel.

La cinquième et dernière priorité nous conduit à investir dans la numérisation des contenus patrimoniaux audiovisuels, qui devront être diffusés et valorisés par les nouveaux réseaux. Elle devra également offrir aux établissements publics cette « porte d'entrée numérique » dont parlait Frédéric MITTERRAND il y a quelques instants et dont nous savons tous combien elle est indispensable à la diffusion des textes, des images et des sons qui sont l'âme de notre patrimoine.

Ces cinq priorités reposent, chacune, sur un ensemble de raisons, qui les justifient, et de mesures, qui les rendront possibles.

Elles sont cohérentes, disais-je, parce qu'elles sont inspirées par une même volonté politique, celle d'offrir à notre pays une infrastructure numérique de pointe, au service des contenus et des usages dont nous savons qu'ils seront à la fois des moteurs de croissance et des leviers de socialisation.

Je suis honorée d'avoir pu organiser le déroulement de ces travaux et vous cède, Monsieur le Premier ministre, la parole.



16h15 –Clôture par monsieur le Premier ministre,
François FILLON